Dons reçus par le Comité

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **39 (1951)**

Heft 784

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-267323

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

VAUD

La campagne suffragiste

Le comité d'action pour la votation vaudoise du 25 février, relative au suffrage féminin facultatif sur le plan communal, a adressé aux 388 syndics du canton, une lettre-circulaire leur proposant l'organisation d'une conférence. La plupart des réponses sont fort encourageantes ; quelques-unes font preuve d'un état d'esprit un peu trop ignorant des conditions de la vie actuelle, notamment lorsque le signataire renvoie la femme au foyer. Tel autre, ignorant qu'il se blâme lui-même, ajoute que les femmes de sa commune ne s'intéressent pas aux affaires du village (à La Côte). Très coupables sont les hommes qui ne parlent pas aux femmes des affaires de la commune !

Mais la palme revient au syndic d'un petit village près d'Oron qui écrit : « Je ne soutiens pas une « ânnerie » (sic) pareille ! », et qui oublie d'indiquer d'où il écrit. On pourrait lui répondre que si les femmes votaient dans son village, l'instruction primaire y serait sans doute meilleure !

S. B.

*

Dons reçus par le Comité

Association suffragiste de Thoune	50.—
Union des Femmes, Vevey	20.—
Comité d'Action, Lausanne	50.—
Soroptimistes vaudoises	100.—
Union des sociétés fém. (Laus.)	50.—
Ass. genevoise pour le suffrage fém.	200.—

Suivez l'exemple !

*

Dans les associations féminines

Les associations féminines vaudoises s'intéressent vivement à la campagne pour la votation du 25 février et l'appuient de leurs dons. La très jeune association des « Soroptimistes » de Lausanne, s'est réunie le 17 janvier, chez sa vice-présidente, Mlle M. Butticaz, directrice de l'hôtel Alexandra, où elle a pris congé de sa fondatrice et première présidente, Mme Biéler-Butticaz, ingénieur, qui devient pour 1951, présidente de réception. L'assemblée a élu à l'unanimité présidente, Mlle R. Courvoisier, directrice de la Bibliothèque française et rédactrice à la « Gazette de Lausanne », qui, dans son remerciement, a rendu hommage au travail persévérant et patient de Mlle A. Quinche, avocate, présidente de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin, pour que les électeurs accordent enfin quelques droits politiques aux femmes.

Le club a voté un don de fr. 100 pour la campagne suffragiste.

L'Union des sociétés féminines de Lausanne, réunie le 19 janvier, sous la présidence de Mme Krayenbühl-Gubser, a fait un don de fr. 50 et a adressé un appel à ses membres pour qu'elles fassent aussi un don. Elle a reçu une somme de fr. 278, reliquat des cours pour la réadaptation des chômeuses, avant la guerre, et a décidé d'affecter cet argent à l'organisation de cours de cuisine pour les fiancées, qui ne savent pas où aller rafraîchir les connaissances acquises à l'école ménagère. On compte pour ce faire sur l'appui de Mlle H. Delarageaz, inspectrice cantonale de l'enseignement ménager.

S. B.

Nos suffragistes à l'œuvre

Est-ce du Danemark aujourd'hui que nous vient la lumière ? On pourrait le penser à la lecture des informations qui suivent :

Comme notre journal l'a déjà annoncé, il y a quelques mois, le Danemark a édicté une loi qui établit l'égalité entre homme et femme : aucun Danois, aucune Danoise ne perdent leur nationalité par mariage.

Mme Hansen, qui a 64 ans, dirige à Copenhague une importante étude d'avocat ; elle a été appelée à présider la première Chambre. C'est la première fois qu'une femme revêt cette charge dans ce pays, « c'est une chose qui va de soi, qui est tout à fait naturelle que vous soyez appelée à ce poste en vue », lui a déclaré le vice-président de l'assemblée.

Mme Helga Petersen a été appelée à la tête du ministère de la Justice, ainsi que nos lectrices l'ont appris.

Enfin, depuis plusieurs années conseillère communale, Mme Eva Madsen, qui a 66 ans, a été élue bourgmestre de la ville de Stege, dans l'île de Lolland (Danemark). S. F.

L'émancipation féminine
et la surpopulation ou la dépopulation

Tous les jours, on trouve dans les journaux et revues des articles consacrés au problème de la nourriture dont disposent hommes sur la terre et de sa répartition selon les régions. La moitié de ces articles est pessimiste : les hommes deviennent trop nombreux, la terre n'a plus ce qu'il faut pour les nourrir, une forte proportion de l'humanité est sous-alimentée. L'autre moitié des articles est optimiste : la terre est mal cultivée et ses produits ne sont pas judicieusement distribués, c'est vrai, mais si l'on s'organisait scientifiquement et rationnellement, on pourrait alimenter de bien plus nombreuses populations.

Les féministes savent-elles que l'émancipation de notre sexe est considérée par les démographes comme un des facteurs d'équilibre qui peuvent contribuer à la solution du problème ?

En effet, il ne s'agit pas de donner tort ou raison à des théoriciens qui ne peuvent entièrement préjuger de l'avenir, des catastrophes qui peuvent atteindre l'humanité pour en réduire la quantité, ou des découvertes qui pourraient ou ne pourraient pas fournir une alimentation plus abondante.

Ce qu'il s'agit de réaliser, c'est un équilibre entre l'augmentation d'une population et l'augmentation correspondante des aliments à disposition. Toutes sortes de facteurs psychologiques agissent poussant certains peuples à se multiplier démesurément, créant des zones de famine et de terribles pertes. On ne peut dire carrément à un peuple : « Cessez d'avoir des familles si nombreuses ! ». On créerait des réactions dangereuses.

Mais si l'on interdit le travail des enfants, de sorte qu'ils ne représentent plus un capital exploité par les parents, si l'on développe l'hygiène, si on l'enseigne aux mères, si on les émancipe et qu'elles prennent conscience de leur responsabilité, elle s'aperçoivent qu'elles ne peuvent plus s'acquitter de leur tâche maternelle avec des enfants trop nombreux, elles agissent en conséquence.

Le même facteur agit en sens contraire. C'est aussi les mères ignorantes et irresponsables qui limitent d'une manière dangereuse le nombre de leurs enfants, se figurant ainsi leur procurer une aisance, une vie facile, alors qu'elles leur préparent des difficultés créées par une population insuffisante. Il ne faut pas oublier qu'un pays insuffisamment peuplé est aussi en danger de perdre ses capacités productives. On renonce à l'irrigation, aux plantations ; la pierre et le rocher ou le sable deviennent maîtres de territoires jadis fertiles.

L'émancipation féminine est donc une pièce maîtresse sur l'échiquier de l'avenir, les femmes, conscientes de leurs responsabilités, maintiendraient l'équilibre entre la production et la population.

(A propos d'une conférence de M. A. Sauvy, directeur de l'Institut démographique de France).

Assemblée générale des libéraux lausannois

Réunis en assemblée générale, le 10 janvier, sous la présidence de M. R. Piaget, avocat, les libéraux lausannois ont donné leur adhésion, à une forte majorité, au projet de revision de la Constitution qui tend à accorder le suffrage féminin communal dans les communes qui le décideront (votation du 25 février). Ils ont entendu un exposé en faveur du projet de M. G. Rigassi, député à Pully, et un exposé hostile de M. J. Chamorel, député à Lausanne, que hantent les 40.000 étrangères ayant épousé des Suisses. Au cours de la discussion, on entendit Mlle B. Vulliemin, écrivain, et Mme Y. von der Aa (Lausanne). M. M. Bridel, professeur de droit, membre de la commission fédérale d'experts, pour l'acquisition et la perte de la nationalités suisse, a annoncé que probablement les dispositions, concernant la naturalisation des étrangères ayant épousé des Suisses, seront complètement modifiées.

S. B.

BERNE

L'Association bernoise pour le suffrage féminin, a tenu son assemblée générale annuelle, le 27 janvier 1951, au Daheim ; après la partie administrative et le thé, Mme Debrit a présenté une causerie sur ce sujet, *Solidarité*.

Pendant les mois de février et de mars, cette association étudiera, dans un cycle de trois conférences, les questions financières de la Confédération suisse : 1) *Le vocabulaire fédéral financier*, par le Dr Aepli, adjoint au bureau fédéral des finances, le 15 février à 20 h. 15.

2) *Budget et comptes de la Confédération*, par M. R. Baumann, chef de section à la caisse et à la comptabilité, le 27 février.

3) *Problèmes actuels des finances*, par le Dr E. Kull, chef de section de la direction générale des PTT, le 12 mars.

Les conférences ont lieu à 20 h. 15 à l'Hôtel Bristol.

GENÈVE

Une architecte parle des projets d'agrandissements de la Maternité

Mlle Torcapel, architecte, chargée avec Mlle Leclerc des plans d'agrandissement de la Maternité de Genève était venue, le lundi 22 janvier, présenter à l'Association pour le suffrage féminin, le projet dont l'exécution commencera dans quelques semaines.

Pendant une heure, ce fut le commentaire détaillé des nouveaux bâtiments qui vont être édifiés dans le prolongement de l'actuelle Maternité et en retour sur le Boulevard de la Cluse. Nous nous proposons de revenir sur sur le sujet dans un prochain article plus étendu. L'empressement du public, même non suffragiste à venir écouter la conférencière, les nombreuses questions posées ensuite, prouvèrent combien on s'intéresse au bien-être de la mère et de son enfant, il faut donc y consacrer plus de place que nous n'en avons ici.

Mlle Kammacher, la présidente, exprima la reconnaissance que nous éprouvons envers les autorités genevoises qui ont voulu appeler à cette tâche deux architectes femmes. Comme elles, nous sommes persuadées qu'elles ont su entrer dans des détails d'aménagement auxquels des hommes n'auraient peut-être pas songé. L'exposé de Mlle Torcapel a prouvé que c'est bien ainsi qu'elles ont compris leur mission. Dans l'étude minutieuse de leur projet, elles ont tenu compte non seulement des directives données par la Commission de reconstruction de l'hôpital, non seulement des exigences formulées par les médecins qui doivent avoir à leur disposition les installations les plus modernes et les plus pratiques, mais elles ont consulté les gardes-malades, ici et dans les maternités qu'elles ont visitées ailleurs pour étude, elles se sont informées de tout ce qui pourrait alléger leur travail, éviter la fatigue, servir au confort immédiat des patientes et des bébés.

Mlle Torcapel s'écriait qu'elle s'était si bien intéressée, pendant ces cinq ans de travaux préliminaires, aux problèmes médicaux qui lui étaient proposés et révélés, qu'elle regrettait de n'avoir pas appris la médecine plutôt que l'architecture !

Les autorités ont reconnu les capacités et le zèle dont ces deux femmes ont fait preuve puisqu'ils viennent encore de leur confier l'utilisation du crédit destiné au mobilier. C'est dire qu'elles inspirent entière confiance.

Les membres de l'Association ont éprouvé une vive satisfaction à l'ouïe de ces bonnes nouvelles et se réjouissent de penser que dans deux ans déjà, sauf imprévu fâcheux, la première étape de l'agrandissement sera terminée.

Ne voit-on pas par cet exemple, l'intérêt qu'il y aurait pour tout le monde, à avoir des femmes dans la commission administrative de l'Hôpital !

VALAIS

Trois quarts de siècle après que Mme Dr Heim-Vögtlin a obtenu à Zurich le premier diplôme de médecin décerné à une femme en Suisse, Sion, en Valais, à sa première femme médecin, Mme Daphné d'Allèves-Valsangiacomo, diplômée de la faculté de Milan, qui vient d'obtenir son diplôme fédéral à Zurich. Elle a ouvert son cabinet médical à Sion.

FRIBOURG

Fribourg a sa première avocate, Mlle Madeleine Droux, qui peut être certaine d'avoir de l'ouvrage ; la veuve et l'orphelin n'ont pas de meilleur défenseur que les femmes juristes. Et Mlle Droux plaidera en robe ; ainsi en a décidé le barreau fribourgeois.

S. F.

Encore une apatride

Récit envoyé à la Radio après les émissions sur la nationalité de la femme mariée.

Ma fille a perdu sa nationalité à la suite de son mariage avec un jeune homme Polonais, réfugié politique, domicilié à Londres. J'avais, comme vous pourrez en juger, pris mes précautions dès la demande en mariage. La police fédérale m'ayant fait remarquer que le jeune homme en question devait fournir une pièce attestant qu'il était apatride, ce dernier me fit parvenir son « Travel document », considéré en Angleterre comme papier d'identité pour apatrides. A cet envoi étaient joints : un certificat de naissance, un livret militaire, un acte de bonnes mœurs et un certificat médical. Avec tous ces papiers je me rendis à l'état-civil de Montreux et, avant que je lui en fasse la demande, l'officier me dit : « Votre fille gardera sa nationalité, ce jeune homme est apatride ». Je lui demandai alors : « Vous en êtes bien sûr ? » — Oui, oui, c'est un «heimatlos» ! Je ne voyais donc plus d'objections à ce mariage ; le jeune homme étant venu se présenter quelques mois plus tôt, il nous avait fait à mon mari et à moi-même une très bonne impression, c'est sans crainte que je fis publier les bans. Ma fille se rendit à l'état-civil quelques jours avant le mariage, le fiancé étant arrivé de Londres pour fixer l'heure de la cérémonie, l'officier lui fit alors cette déclaration : « Vous pouvez vous marier, tout est en ordre, mais vous devenez Polonaise sans papier ! ». Il lui fit remarquer qu'il pouvait faire un recours à la police fédérale.

Le mariage eut lieu, par une superbe journée, le 24 juin 1950. De Berne, on m'écrivit que les démarches seraient longues, car ils étaient obligés de demander à Varsovie si M. Drewniak était considéré oui ou non, comme apatride.

Je me suis rendue encore à la police cantonale à Lausanne ; là on me répondit que l'officier d'état-civil de Montreux n'était pas qualifié pour me renseigner (il était officier depuis... 40 ans !), qu'il fallait attendre la réponse de Varsovie et, à la suite d'une question que je posais, on m'assura que ces démarches ne feraient aucun ennui à la mère de mon gendre qui habite en Pologne.

Après 6 mois, exactement, Berne me fit savoir que la réponse était enfin arrivée, la voici : le fait d'avoir servi dans une armée de l'ouest et de ne pas s'être fait inscrire dans une ambassade depuis la fin des hostilités ne voulait pas dire que l'on soit déchu de la nationalité. Mais, quant à savoir si M. Drewniak était considéré par le gouvernement polonais actuel, comme apatride, c'était une autre question, il fallait pour cela que mon gendre leur donne son consentement car cela pourrait attirer des ennuis à sa famille résidant à Poznan.

Résultat : après six mois nous n'en sommes pas plus avancés qu'au premier jour ! Ne croyez-vous pas que l'on se moque de moi ? Que dois-je faire ? Je me permets de vous le demander.

Veuillez croire...

P.-S. : Les autorités suisses ont remis à ma fille, qui habite Londres, un « Livret de voyage », ne mentionnant aucune nationalité mais, imprimé en petits caractères, dans le bas : « Le porteur de ce livret n'est pas Suisse ».

La Commission fédérale d'experts chargée d'examiner le projet de loi sur la nationalité a terminé ses travaux. Le projet de cette commission a été envoyé aux cantons qui ont six mois pour l'examiner à leur tour.

Les sociétés genevoises suivantes, Union des Femmes, Association suffragiste, Femmes universitaires, Lyceum, organisent le 2 mars, une conférence de Me Quinche (Lausanne), membre de la Commission fédérale d'experts sur ce projet de loi. Les Suissesses, épouses d'étrangers, seront les bienvenues.

Pour soigner
TOUX et MAUX DE GORGE
prenez la
POTION FINCK
(formule du Dr. Bischoff)
En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elégance
5 o/o escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30